



www.ilo.org/mdg

Cible 8.A

Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire

Comprend un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international

Cible 8.B

Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés

Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application d'un programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté

Cible 8.C

Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée Générale)

8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

L'OMD 8 est le reflet de l'appel à un partenariat mondial pour le développement contenu dans la Déclaration du Millénaire. Il aborde les collaborations possibles entre les pays pour atteindre les objectifs 1 à 7. L'OMD 8 porte sur un grand nombre d'aspects, allant d'un système multilatéral juste à la technologie, l'aide au développement, l'allègement de la dette et les besoins particuliers des pays en développement.

Des partenariats ouverts pour une mondialisation équitable

«Une paix durable ne peut être établie que sur la base de la justice sociale. [...] Tous les êtres humains [...] ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales. La réalisation des conditions permettant d'aboutir à ce résultat doit constituer le but central de toute politique nationale et internationale. Tous les programmes d'action et mesures prises sur le plan national et international, notamment dans le domaine économique et financier, doivent être appréciés de ce point de vue et acceptés seulement dans la mesure où ils apparaissent de nature à favoriser et non à entraver, l'accomplissement de cet objectif fondamental.»

Ces dispositions de la Constitution de l'OIT sous-tendent le rôle de l'Organisation. En effet, il incombe à l'Organisation internationale du Travail d'examiner toutes les politiques économiques et financières à la lumière de cet objectif fondamental.

Le travail décent dans un système mondial juste

En plus des activités qu'elle déploie pour la réalisation des OMD 1 à 7, l'OIT contribue à l'OMD 8 par le biais de l'Agenda du travail décent (emploi décent et productif, respect des droits, protection sociale et dialogue social):

- en cherchant à promouvoir le travail décent comme l'un des objectifs d'une mondialisation équitable
- en appelant à des politiques de lutte contre la pauvreté plus cohérentes dans l'ensemble du système multilatéral
- en encourageant les approches à forte intensité de main d'oeuvre, en particulier dans le contexte de l'évolution technologique
- en évaluant et en abordant les effets des échanges commerciaux sur l'emploi et les droits au travail
- en renforçant les capacités des organisations de travailleurs et d'employeurs à participer de manière significative à la formulation des politiques nationales de développement.

Non seulement la progression vers l'accomplissement de l'OMD 8 ralentit, mais les avancées observées ces dernières années dans certains domaines sont également menacées. La crise a intensifié le besoin de partenariats mondiaux consolidés en faveur du développement. Malgré le soutien renforcé de la communauté internationale, les progrès concernant l'OMD 8 sont mitigés.

L'appel de Déclaration du Millénaire à «faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière» requiert davantage de gouvernance démocratique et une meilleure interconnexion entre croissance économique d'une part, et progrès social et viabilité environnementale d'autre part.

Les échanges commerciaux, les politiques financières et les bouleversements technologiques affectent les marchés du travail, les conditions de travail et les revenus. L'OIT encourage les politiques qui maintiennent l'emploi décent et productif, la protection sociale et les droits au coeur des préoccupations en matière de développement.

La crise financière et économique mondiale a montré encore davantage la nécessité d'intégrer entièrement l'approche du travail décent de l'OIT dans une stratégie économique et sociale d'envergure, afin de donner forme à une mondialisation équitable.

Cible 8.D

Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme

Cible 8.E

En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

Cible 8.F

En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous

En 2002, le Consensus de Monterrey a appelé à une augmentation de l'aide au développement afin d'atteindre les OMD, en insistant sur la nécessité d'une cohérence et d'une coordination renforcées parmi les partenaires du développement.

La nécessité d'un partenariat entre pays riches et pauvres a été réaffirmée dans la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable de 2002 (cf. OMD 7).

Une telle stratégie offre la possibilité de promouvoir des sociétés ouvertes, des économies plus productives et une plus grande liberté dans les échanges des biens, des connaissances et des idées. Comme l'a souligné la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (CMDMSM, 2004), la mondialisation n'est juste que si elle parvient à créer plus d'emplois et des emplois de meilleure qualité.

Les actions de l'OIT

La réalisation de l'Agenda du travail décent va de pair avec celle de l'OMD 8. L'OIT s'efforce avec ses mandants, l'ONU et les institutions multilatérales, d'incorporer le travail décent dans les politiques et les programmes économiques, sociaux et environnementaux, de la manière suivante:

■ Bonne gouvernance et développement

- Travailler en collaboration avec le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) des Nations Unies et par le biais du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, afin d'intégrer le travail décent dans l'ensemble des institutions et des activités de l'ONU; cela implique notamment l'utilisation des Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent du CCS (cf. Points marquants)
- Encourager un processus de réforme mondial basé sur le dialogue social, la négociation, la consultation et l'échange d'informations sur les problèmes socioéconomiques à divers niveaux entre gouvernements, organisations d'employeurs et organisations de travailleurs
- Favoriser le respect des droits au travail dans le contexte des réformes: une bonne gouvernance des marchés du travail implique l'application de la primauté du droit au monde du travail et la participation des personnes les plus affectées
- Stimuler le rôle des institutions du marché du travail soutenant le développement: législation du travail rationnelle, organes de dialogue social et négociations collectives, commissions pour l'égalité, mécanismes de résolution des conflits, services d'inspection du travail, magistrats informés et efficaces – de telles institutions permettent de créer un environnement favorable à la stabilité macroéconomique, à la productivité et à la compétitivité.

■ Réduction de la pauvreté

- Aider les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs à élaborer des Programmes par pays de promotion du travail décent par la consultation
- Aligner les programmes par pays de promotion du travail décent sur les programmes nationaux et favoriser l'incorporation des préoccupations concernant le travail décent dans les stratégies de réduction de la pauvreté (cf. OMD 1), en investissant dans des approches intégrées du développement local
- Œuvrer à une plus grande cohérence des politiques avec les institutions financières internationales et à une coordination des actions de lutte contre la pauvreté avec les autres institutions des Nations Unies.

■ Dimension sociale de la mondialisation, des échanges commerciaux et des investissements

- Les groupes de travail communs OIT/Banque mondiale sont en train de travailler sur: des tendances agrégées mondiales et régionales de l'emploi et l'estimation des données manquantes; l'analyse de la répartition de l'impact de la crise sur l'emploi; un inventaire des mesures anticrise et de relance
- L'OIT travaille avec l'OCDE, entre autres, à l'élaboration de contributions majeures pour les différentes réunions du G20, en rassemblant et en analysant les diverses politiques et mesures de relance mises en place pour traiter les conséquences sociales de la crise ainsi que les conséquences sur l'emploi (*Protéger les personnes, promouvoir l'emploi et Accélérer une reprise riche en emplois dans les pays du G20: Leçons de l'expérience*)
- Proposer des stages de formation sur la libéralisation économique et le monde du travail
- Mettre en oeuvre des programmes permettant aux entreprises et aux travailleurs de tirer avantage des débouchés accrus offerts par la mondialisation
- Mener des recherches, notamment avec l'Organisation mondiale du Commerce, et fournir des informations et des conseils pour l'élaboration des politiques concernant les liens entre échanges commerciaux, droits au travail et emploi.

■ Les avantages des nouvelles technologies

Les progrès des technologies de l'information et de la communication (TIC) sous-tendent l'intégration des marchés financiers et permettent une division internationale des processus de production. La capacité des TIC à contribuer à la réduction de la pauvreté est immense, si celles-ci sont associées au développement social et économique. «Promouvoir l'évolution technologique pour favoriser la productivité des emplois, la création d'emplois et l'amélioration du niveau de vie» est un élément fondamental de l'Agenda global pour l'emploi de l'OIT.



UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le Rapport commun des Nations Unies sur le Projet du Millénaire 2005, intitulé *Investir dans le développement: plan pratique de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*, recommande des SRP basées sur les OMD ainsi que d'autres mesures pour atteindre les OMD.

Le processus d'Helsinki, lancé par la Finlande et la Tanzanie, vise à promouvoir de nouveaux partenariats entre le Nord et le Sud, ainsi qu'entre la société civile, les gouvernements et le secteur privé, dans la mise en œuvre de politiques convenues à l'échelle mondiale comme les OMD.

La bonne gouvernance englobe la primauté du droit, la participation et la recherche de consensus, la transparence et l'obligation de rendre des comptes, l'équité et l'efficacité. La Convention des Nations Unies contre la corruption de 2003 constitue une étape importante dans ce domaine.

Points marquants

■ Normes internationales du travail

La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998) permet d'établir un lien essentiel entre progrès social et croissance économique dans le respect total des principes et droits fondamentaux au travail, qui autorisent les individus à «revendiquer librement et avec des chances égales leur juste participation aux richesses qu'ils ont contribué à créer». Tous les États membres de l'OIT s'engagent à respecter, à promouvoir et à mettre en œuvre ces principes qui concernent les huit conventions fondamentales sur la liberté syndicale, le travail forcé, le travail des enfants et la discrimination.

La Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008) réaffirme la mission de l'OIT à poursuivre un objectif de justice sociale et renforce la capacité de l'Organisation à promouvoir son Agenda du travail décent en élaborant une réponse efficace aux défis grandissants de la mondialisation.

■ L'intégration du travail décent dans l'ensemble du système multilatéral

Le Sommet mondial de 2005 a décidé de faire de l'emploi productif pour tous et du travail décent des objectifs centraux des politiques nationales et internationales, dans le cadre des efforts visant à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement faisant l'objet d'accords internationaux.

Pour faciliter ce processus, l'ONU a demandé à l'OIT de diriger l'élaboration d'Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent, en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies. Les principes et droits fondamentaux sont désormais intégrés dans l'ensemble des activités des Nations Unies dans les pays à travers les directives relatives au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui incluent les normes internationales du travail, les outils du CCS, la méthodologie de l'audit participatif de genre de l'OIT, les principes et droits fondamentaux au travail, les partenaires sociaux et la coopération entre pays du Sud.

■ La justice sociale et la riposte à la crise mondiale

En avril 2009, les Nations Unies ont passé en revue les principaux problèmes rencontrés par la communauté internationale du fait de la crise économique et financière mondiale, puis adopté une stratégie impliquant l'ensemble du système pour riposter à la crise dans neuf domaines essentiels.

Les neuf initiatives communes sont interconnectées, mais chacune apporte une contribution distincte à l'agenda du développement social. L'initiative du Pacte mondial pour l'emploi, dirigée par l'OIT, vise à promouvoir des actions plus fortes et plus cohérentes dans l'ensemble du système multilatéral. Le Pacte constitue une plate-forme pour le dialogue sur les mesures à prendre et pour une plus grande coopération entre institutions, en ce qui concerne le partage des connaissances, la mobilisation de fonds et l'aide technique aux pays désireux de s'attaquer aux déficits d'emploi et de travail décent dans leurs politiques et programmes de relance.

L'initiative du Socle de protection sociale, dirigée conjointement par l'OIT et l'OMS, vise à promouvoir un ensemble de transferts sociaux de base et l'accès à des services essentiels (en matière d'eau et d'assainissement, de nutrition, de santé, d'éducation et de soutien social aux familles) comme moyens pour atténuer les conséquences sociales de la crise. À l'échelon national, l'approche du Socle de protection sociale s'appuie sur un cadre législatif et sur l'autonomisation et la protection des personnes pauvres et vulnérables.

■ Partenariats et dialogue social

L'OIT a fourni des contributions aux réunions du Comité monétaire et financier international et du Comité du développement du FMI et de la Banque mondiale. L'Organisation travaille avec le système multilatéral sur la riposte à la crise mondiale, avec comme objectif d'ouvrir la voie vers des actions gouvernementales coordonnées en faveur d'un développement durable et inclusif.

En prévision du Sommet de l'ONU sur les objectifs du Millénaire pour le développement de septembre 2010, l'OIT a pris l'initiative de passer en revue les progrès effectués en ce qui concerne la réalisation du plein emploi et la création d'emplois décents en vue de réduire la pauvreté conformément à l'OMD 1.

En 2009, les Nations Unies ont approuvé un plan d'action impliquant l'ensemble du système et destiné à lutter contre la pauvreté et à promouvoir le plein emploi et le travail décent, dans le but d'orienter les activités de la Deuxième décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017), qui a pour thème le travail décent.

Priorités

La mondialisation économique a pris de vitesse la création des mécanismes et des institutions politiques nécessaires à la bonne gestion d'une telle évolution. La mise en place d'un partenariat mondial pour le développement et la réalisation de l'OMD 8 renforceront les actions menées dans le cadre des OMD 1 à 7, favorisant ainsi une mondialisation équitable.

Des règles commerciales injustes, le non-respect des promesses faites au plan international en matière d'aide publique au développement (APD) et un accès inégal à la technologie et aux médicaments, ont freiné le développement social.

La part de l'aide a représenté 0,3% du revenu national des pays développés en 2008, une valeur très en deçà de l'engagement de longue date des Nations Unies établissant cette part à 0,7%. L'échec des négociations commerciales du Cycle de Doha ont empêché la mise en place d'un «système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire».

Actuellement, 80% des exportations des pays les moins avancés (PMA) jouissent d'un accès hors quota et en franchise de droits aux marchés des pays développés, alors que la déclaration adoptée en 2005 à Hong Kong par la Conférence ministérielle de l'OMC recommande que cette part s'élève à 97%. Les initiatives d'allègement de la dette progressent lentement, faisant courir un risque important d'asphyxie à 13 des 40 pays éligibles à un allègement.

L'accès à des médicaments abordables reste limité dans les pays en développement, en raison de prix élevés et d'une disponibilité insuffisante. Dans ces pays, les prix médians des médicaments génériques sont, en moyenne, 2,5 à 6,1 fois supérieurs aux prix de référence internationaux. De même, l'accès à la technologie est globalement inégal: 39% des habitants des pays en développement possèdent un abonnement de téléphonie mobile, tandis que les utilisateurs de l'internet ne représentent que 13% de la population contre 64% dans les pays développés.

■ Mesures à prendre pour une mondialisation équitable

Le rapport de 2004 de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, intitulé *Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous*, recommande les actions pratiques suivantes concernant l'OMD 8:

- faire du travail décent un objectif national et mondial (voir la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable)
- mettre en place des règles équitables pour le commerce, l'investissement, la finance internationale et les migrations, de meilleures politiques internationales (répondre aux besoins en matière d'aide et d'allègement de la dette par exemple) et des institutions plus responsables
- mettre l'accent sur les responsabilités nationales et internationales concernant la bonne gouvernance et les réformes, afin d'assurer l'équité et une croissance mondiale durable, en passant de conditionnalités imposées par les bailleurs à une appropriation des politiques par les pays
- améliorer la cohérence des politiques économiques, sociales et environnementales internationales dans un système multilatéral réformé.

Alors que le système actuel de gouvernance mondiale est fondé sur des règles et des politiques, dont les résultats sont déséquilibrés et souvent injustes, la crise économique et financière a fourni des occasions de réforme.

«Il est indispensable d'assurer une coordination à l'échelle mondiale. Je pense que les efforts engagés par le G20 ont permis d'écarter le risque d'une dépression mondiale. Néanmoins, nous avons encore un long chemin à faire pour améliorer nos mécanismes de coordination des politiques.» – Directeur général du BIT, 2010

Le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT recense trois domaines dans lesquels la coopération est particulièrement importante pour donner forme à une mondialisation équitable et durable:

1. Mettre en place un cadre réglementaire et de surveillance plus solide et plus cohérent à l'échelle mondiale pour le secteur financier, de sorte que ce dernier soit au service de l'économie réelle, qu'il favorise la création d'entreprises durables et le travail décent, et qu'il assure une meilleure protection de l'épargne et des pensions
2. Promouvoir des marchés et des échanges commerciaux mieux régulés et plus efficaces bénéficiant à tous, en évitant le protectionnisme; les niveaux de développement différents des pays doivent être pris en compte dans la levée des obstacles à l'accès aux marchés intérieurs et étrangers
3. Passer à une économie à faibles émissions de dioxyde de carbone et respectueuse de l'environnement, qui contribue à accélérer la relance de l'emploi, à réduire les écarts sociaux, à soutenir les objectifs de développement et à créer les conditions du travail décent.



OMD 8

UN PARTENARIAT
MONDIAL POUR LE
DÉVELOPPEMENT



Publié par le Bureau international
du Travail avec l'aide financière
de l'Union européenne, dans le
cadre du projet BIT/CE «Mise en
oeuvre des outils du CCS NU dans
le cadre de la Campagne pour
le travail décent.»